

# Journal de Roubaix

**TARIF D'ABONNEMENTS.** — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.  
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.  
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

**Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5**  
Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

**ABONNEMENTS & ANNONCES :** A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A MOSCOW, chez M. Henri Larocque, rue de la Station. — A PARIS et à BRUXELLES, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principales Librairies et Bibliothèques de Paris.

## LE CONFLIT FRANCO-TURC DEVANT LA CHAMBRE

### LE CONFLIT FRANCO-TURC

Paris, lundi, 4 novembre 1901.  
Qu'un débat se soit engagé sur le conflit franco-turc le jour même où la Chambre rentrait de congé, on ne saurait s'en étonner. Il était bon, il était nécessaire que le gouvernement fût appelé à s'expliquer sur l'action qu'il vient d'engager contre la Turquie par l'envoi d'une escadre dans le Levant. Ou allez-vous ? Que comptez-vous faire ? Ce sont là des questions que la Chambre devait tout naturellement poser au gouvernement sans retard ; mais que le gouvernement n'y ait pas répondu, ou qu'il ait répondu à côté, voilà qui n'est pas non plus pour surprendre... en politique extérieure.

Et comme il s'agissait surtout d'une action dont il attend encore les résultats, le gouvernement est incontestablement tenu à une certaine réserve et le Parlement, comme l'opinion, doit faire quelque crédit au ministre des affaires étrangères. C'est une nécessité qui s'impose, mais nos modernes Richelieus le comprennent trop et en abusent volontiers. Ils poussent la réserve jusqu'au mutisme et de crainte de faire des déclarations hasardeuses, ils n'en font aucune. Ils préfèrent, cela est certain, mettre le Parlement en présence du fait accompli.

C'est chose acceptée d'ailleurs, et pour faire passer la violation de la constitution qui interdit au gouvernement d'engager la guerre sans l'assentiment des Chambres, il a suffi de couvrir cette violation d'un artifice de langage. C'est ainsi que nous avons geyroyé depuis vingt ans en Tunisie, au Tonkin, en Chine, sans avoir déclaré la guerre à personne. Allons-nous recommencer en Turquie ? C'était la seule question à poser, mais à l'accueil qu'on lui a fait, M. Allemane, qui voulait placer le débat sur le terrain constitutionnel, a compris tout de suite que la Chambre se souciait de la question autant qu'un poisson d'une pomme.

Cet ancien membre de la Commune était d'ailleurs peu qualifié pour défendre le régime parlementaire. Ce souci de la forme est cependant moins rare qu'on ne le croit chez nos révolutionnaires. En ces farouches démolisseurs, il y a toujours un Bridoison qui sommeille. Quoi qu'il en soit, et la vraie question écartée, on a abordé le fond de la querelle franco-turque. Et il est apparu aussitôt que personne ne consentait à admettre que la question des quais de Constantinople, et les créances Tubini et Lorando fussent les causes déterminantes de l'envoi d'une escadre dans le Levant. Il y aurait vraiment trop de disproportion entre l'effet et la cause. Chacun a donc cherché, selon son tempérament ou son secret désir, à découvrir le mobile caché de notre intervention.

M. Denis Cochin, qui a le juste souci des intérêts catholiques, s'est étroitement liés en Orient avec les intérêts français, a pressé M. Delcassé de déclarer que, par son intervention amicale, le gouvernement affirmait sa résolution de faire respecter les capitulations. M. Sembat, qui a la haine des congrégations et songe sa popularité à Paris, demandait au contraire au ministre de dire que notre action navale n'avait d'autre but que de mettre les Arméniens à l'abri de nouveaux massacres. Il paraît en effet, vraisemblable à M. Sembat que le gouvernement de la République, qui chasse les Jésuites de France, trouve mauvais que le Sultan leur ferme les portes de la Turquie.

Ainsi pris entre deux feux, M. Delcassé s'en est tiré comme il l'a pu, plutôt mal. Il s'est perdu, noyé en des détails oiseux, sur les créances Tubini et Lorando et la construction des quais de Constantinople et n'en est sorti que pour émettre en termes vagues, des considérations générales sur le droit et l'honneur de la France, autour desquels, a-t-il affirmé, il monte bonne garde.

Ces déclarations, malgré le tremolo de la fin, avaient produit si mauvais effet, que la Chambre a eu, lors du vote, un moment d'hésitation. Et pour que le gouvernement obtienne l'ordre du jour de confiance, la vieille garde a dû donner.

Il est sans exemple d'ailleurs, qu'un ministère ait été mis en minorité sur une question de politique étrangère.

localité où se trouve la fabrique de liqueurs. Son successeur est le père Dom Clovis, qui était précédemment sous-procureur et qui est lui-même remplacé par le père Dom Paul.

**LA FOLIE DU ROI OTTO DE BAVIERE**  
Le roi Otto de Bavière, en état de démence depuis environ un quart de siècle, est, par le point de vue, un homme sage. Il a parlé, et raisonnablement, mais il ignore être roi et discute les événements de 1870 comme s'ils dataient d'hier.

**DON JAIME DE BOURBON**  
Rome, 4 novembre. — Don Jaime de Bourbon, fils de don Carlos, est arrivé à San-Remo. Il attend plusieurs chefs carlistes. On dit qu'il y aura une conférence des partisans du prétendant.

**NOUVELLES AFFAIRES KROSIGK**  
Berlin, 4 novembre. — A Breslau, un jeune lieutenant a été tué d'un coup de fusil pendant une manœuvre de tir. Les autorités militaires se croient en présence d'un acte de vengeance.

Un cas semblable s'est produit à Grazdau où l'officier qui commandait les feux de salve a été tué d'une balle.

L'inspection des fusils n'a pas pu annoncer la découverte des coupables.

**UN DESSIN DE L'ULKA**  
L'Ulka, journal satirique et humoristique de Berlin, publie sous ce titre : Héros galants, un dessin représentant les soldats anglais, dans l'Afrique australe, couchés derrière des femmes boers prisonnières qu'ils ont fait aligner debout devant eux, les mains liées sur le dos.

A l'abri de cette manœuvre vivante, les Anglais tirent impunément sur les Boers, qui laissent tomber leurs fusils à terre pour ne pas s'exposer à tuer leurs malheureuses compatriotes.

**PLUS DE «SHAKE-HAND»**  
Le président Roosevelt a supprimé les réceptions publiques et de fameux «shake-hand», défilé du grand public qui voulait échanger des poignées de mains avec le chef de l'Etat. Il n'y aura même plus de «shake-hand» le jour de l'an.

**CHOSSES & AUTRES**  
D'un très intéressant ouvrage, «Voleurs et volés», dans lequel M. Paul Frazer de Lanesse retrace l'histoire de la vente de biens nationaux, nous extrayons l'anecdote suivante :  
Les héros en est un des oncles mêmes de M. de Frel. qui était curé de Pierre-Buffière, en Limousin. C'était un excellent homme, un saint prêtre, mais un grand original. Un jour qu'en chaire il reprochait leur indolence à ses paroissiens, il se mit à jurer soudain l'éloquence de la minique à celle de la parole.

« Mes frères, s'écria-t-il, quand je bon Dieu m'apparaitra dans le vaste de Josaphat, il me criera : Curé de Pierre-Buffière, qu'as-tu fait des ouailles que je t'avais confiées ? — Alors, je me cailloti ! »

Et le brave curé disparut au fond de sa chaire.  
« Je bon Dieu me demandera une seconde fois : Curé de Pierre-Buffière, qu'as-tu fait des ouailles que je t'avais confiées ? — De nouveau je me cailloti ! »

Et il disparut encore.  
« Le bon Dieu me demandera une troisième fois : Curé de Pierre-Buffière, qu'as-tu fait des ouailles que je t'avais confiées ? — Alors, je me lèverai et je lui crierai : — Bon Dieu ! bêtes vous me les avez confiées, bêtes je vous les rends... »

Ce sermon sur le « Jugement dernier », qui a contribué à la célébrité de Pierre-Buffière, est resté légendaire dans le Limousin de Dupuyton, est resté légendaire dans le Limousin de Dupuyton.

Réflexion d'un plaisant ranceur :  
« Puisqu'on interdit aux avocats de fumer la pipe au Palais, on devrait bien leur défendre aussi d'y débiter des blagues ! »

**LES MINEURS**  
Situation calme. — Départ prochain des troupes Il faut attendre

Paris, 4 novembre. — Les dépêches des centres miniers portent que le calme est complet et que le travail continue régulièrement. On mande de Saint-Etienne, qu'en présence du calmo qui règne, M. Mathe, préfet de la Loire, se propose de faire répartir jeudi dans leurs garnisons respectives les troupes étrangères à Saint-Etienne. A signaler par contre la déclaration suivante d'un membre de la fédération : « Les fédérations générales ont été seulement avisées hier par leur délégués respectifs de la réponse de M. Waldeck-Rousseau au citoyen Cotte et il leur faut bien quarante-huit heures pour prendre une détermination. Ajoutez-y le délai de cinq jours dont il a été question entre le signal de la grève et celui de l'exécution. La menace de la grève reste donc suspendue jusqu'au 10 novembre sur la tête du gouvernement. D'autre part, le Comité général cherche à assurer le concours des corporations des ports. En outre, il a obtenu déjà l'appui précieux des mineurs anglais. »

On ne signale aucun chômage anormal à Carmaux et à Firminy. Les mineurs du centre minier de Graissac ont déclaré qu'ils répudient totalement le principe d'une grève générale et qu'ils ne s'y rallieraient pas.

**La lettre du Président du Conseil à M. Cotte**  
Paris, 4 novembre. — Le correspondant du Temps à Saint-Etienne écrit avoir que dans sa lettre à M. Cotte, M. Waldeck-Rousseau informe poliment ce dernier que les Chambres, devant être saisies d'un projet de loi sur les retraites des ouvriers mineurs, et leurs autres revendications étant soumises à l'étude de commissions parlementaires, il estime qu'une plus longue conversation avec M. Cotte deviendrait sans objet.

C'est cette réponse plutôt sèche qui a mis en fureur M. Cotte. Il déclare n'avoir pas encore reçu les réponses des fédérations générales. Il se pourrait que ces dernières attendissent, avant de se prononcer, le débat du projet Baudin sur les retraites.

**RÉUNION A DENAIN**  
Ajournement de la grève

Denain, 4 novembre. — Dimanche soir, le citoyen Bexant a tenu un grand compte de son mandat au congrès de Saint-Etienne, dans une réunion qui a eu lieu, à Denain, dans une des salles de l'hôtel syndical.

Bexant a longuement parlé de ce qui avait été fait à Saint-Etienne et a donné lecture de la lettre du président du Conseil qu'il n'a trouvée, ni nette, ni précise ; il a conclu à l'ajournement de la grève, en demandant aux mineurs de se tenir prêts quand elle serait décidée.

Le citoyen Lefebvre a rendu compte de la situation de la Commission des grèves et a porté à la tribune un ordre du jour ainsi conçu :  
« Les mineurs réunis au sein du syndicat au nombre de 1.500 déclarent maintenir leurs revendications, déclarent être fermement résolus à en poursuivre la réalisation par tous les moyens ; mais considèrent que les réformes obtenues pacifiquement sont préférables à celles qu'ils obtiendraient rogués de

### ACTUALITE



— Je suis comme vous, de la ligue anti-alcoolique... mais ne touchez pas aux liquides pendant la période électorale ; il y a un tas de principes qui disparaissent devant deux litres de vin !

Lang des travailleurs, approuvent la conduite de leur délégué et lui renouvellent leur confiance.

Cet ordre du jour est voté par acclamation. Aucune main ne se lève à la contre-épreuve. Bexant conjure les mineurs d'envisager froidement la situation le jour où ils se mettront en grève. Si, dit-il, nous étions battus, — et je compte bien que cela n'arrivera pas, — mais enfin si nous étions vaincus, que personne n'abandonne le syndicat.

Comme on le voit, l'idée de la grève générale paraît non point abandonnée, mais ajournée dans le bassin d'Anzin. Le citoyen Bexant, un des plus foyeux, s'est calmé ou a été calmé.

### LA DÉMONSTRATION NAVALE dans les eaux turques

**M. Constans et M. Delcassé**  
Paris, 4 novembre. — M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, a été reçu, hier matin, par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, avec qui il eut un long entretien.

**L'interprète de l'escadre française**  
Athènes, 4 novembre. — Le membre du corps consulaire français embarqué sur la Mouette est M. Ledoux, drogman de l'ambassade de France à Constantinople qui a pu venir en Grèce, sans attirer l'attention.



**L'AMIRAL CAILLARD**  
Attention, son frère étant consul de France au Pirée. M. Ledoux est parti sur la Mouette afin de rallier l'escadre de l'amiral Caillard. Il a pour mission d'assister cet officier général dans ses rapports avec les autorités turques.

**Le cuirassé «Amiral Charner»**  
Toulon, 4 novembre. — On a des nouvelles du croiseur cuirassé Amiral-Charner, arrivé, le 31 octobre, à Port-Saïd, revenant d'Extrême-Orient. Le fait de ce renseignement à son sujet, depuis cette date, on croyait devoir rallier l'escadre de l'amiral Caillard. Une dépêche du Port-Saïd datée de ce jour, annonce que ce croiseur cuirassé est parti pour Toulon.

**Les armements**  
Paris, 4 novembre. — La dépêche suivante de Toulon contient les renseignements que nous avons publiés la nuit dernière : « Une grande animation règne à bord des transports Njongo, Nong et Shamroh. Ces navires sont prêts à toute éventualité si le gouvernement décidait l'envoi de troupes en Turquie. Aujourd'hui, les navires d'escadre complètent le retrait des permissions. On ne demande à ces unités ne coïncident pas avec les événements actuels. »

**Prétendu entente avec les autres Puissances**  
Paris, 4 novembre. — On lit ce soir dans la Liberté, dont on connaît les attaches avec M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople : « Certains feuillets d'obédience que le moment est venu de prendre un geste territorial et de s'installer en Syrie. Elles vont même jusqu'à déclarer que ce n'est pas à un projet en l'air, et qu'une entente est intervenue, dès maintenant, entre la France et l'Angleterre. A la suite de la grande-Bretagne reconnaîtront notre protectorat sur la Syrie, et, en échange de ce bon procédé, la France reconnaîtrait le protectorat anglais en Egypte. La France en serait venue à remettre toutes les traditions de sa politique, elle livrerait à l'Angleterre, le canal de Suez, et, pour obtenir le protectorat effectif sur une région où notre influence est prédominante, nous offririons, de nos propres mains, la question d'Égypte à l'Angleterre, sans doute, que la Russie, que l'Allemagne, que l'Autriche, que l'Italie, n'exigerait pas leur part de butin. De pareils canons ne mériteraient pas même d'être discutés, s'ils ne pouvaient avoir pour résultat d'indisposer l'opinion étrangère, qui, jusqu'ici, garde une neutralité bienveillante. »

**Une note de la Porte aux Puissances**  
Rome, 4 novembre. — On télégraphie de Constantinople à la presse italienne que la Porte a adressé une note aux puissances, leur demandant de s'opposer à ce que la France s'empare de Salonique, ou de Smyrne, à cause des intérêts internationaux engagés dans ces deux villes.

On sait que Salonique est convoitée par l'Autriche,

et Smyrne par les Allemands, qui y ont un chemin de fer et de grands établissements. La Turquie semble donc faire une invitation à la Triple-Entente.

**L'escadre anglaise de la Méditerranée en route pour Beyrouth**  
Londres, 4 novembre. — Le Daily Messenger reçoit, de son correspondant à Londres, la dépêche suivante : « Londres, lundi matin. — On donne pour certain que l'escadre anglaise de la Méditerranée, sous le haut commandement du prince d'Albemar, est en route pour Beyrouth. On suppose que, selon toute apparence, d'y protéger les intérêts anglais et leurs intérêts en cas d'effervescence musulmane, à l'apparition des navires français. »

**N-B.** — Si l'escadre anglaise se rend à Beyrouth, il se peut, comme on l'a dit, que l'escadre française s'y rende aussi.

**La presse russe**  
Saint-Petersbourg, le 4 novembre. — La plupart des journaux approuvent l'énergique décision du gouvernement français, exigée, disent-ils, par le souci du prestige national de la France. Cette décision amènera très probablement le sultan à une prochaine et complète soumission.

Les «Sret» et la «Ressia» constatent que personne ne pourra reprocher à la France sa précipitation, car elle a suffisamment prouvé par sa lenteur à prendre des mesures décisives, qu'elle vise non un but belliqueux, mais uniquement la sauvegarde de ses intérêts légaux et sa dignité nationale.

### Chambre des Députés

Séance du lundi, 4 novembre 1901

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Les députés sont encore peu nombreux. Les tribunes se garnissent lentement.

M. Waldeck-Rousseau, Delcassé, de Lanesse, Milerand et Jean Dupuy occupent le banc du Gouvernement. M. Denis Cochin monte s'entretenir avec M. Deschanel, puis va conférer avec le Président du Conseil.

**L'immunité pour les Conseillers généraux et municipaux**  
M. Boudenot, le nouveau député, et M. Georges Berry lui ont succédé auprès du Président.

M. GAUBERT dépose une proposition de loi tendant à accorder, aux Conseillers généraux et municipaux, dans l'exercice de leurs fonctions, l'immunité des discours, des opinions et des votes. M. Gaubert a émis, en vue de l'incident Sprouck, au Conseil municipal de Paris.

M. LAMIES approuve à plusieurs reprises, quand il dit, notamment, que les conseillers municipaux méritent aussi bien l'immunité que les députés et les sénateurs.

**L'urgence est déclarée, et la proposition renvoyée à la commission de législation départementale et communale.**  
M. LAMIES. — Vive la République !

**LE CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE**  
Une proposition de M. Mirman  
M. MIRMAN dépose une proposition de loi tendant à abroger l'article 10 du Code d'instruction criminelle. Il demande l'urgence. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs.)

La question, dit-il, est pendante, depuis 1878, devant le Parlement et ne fait pas permettre plus longtemps, aux préfets, d'opérer des arrestations préventives, des perquisitions, des saisies et des confiscations chez les citoyens. (Applaudissements à gauche.) C'est ainsi, qu'à son chef de la sûreté, le préfet a fait arrêter un honnête ouvrier, chargé de famille, uniquement parce qu'on lui trouvait un suspect. (Nouveaux applaudissements.)

Pendant l'exposé de M. Mirman, M. Berry a une discussion animée avec M. Delcassé, sans doute à propos de sa motion sur les camps de reconcentration au Transvaal.

M. COGNARD. — Je fais observer que la commission des réformes judiciaires a déjà été saisie d'une proposition de M. de Ramel semblable à celle de M. Mirman, et que, chargé de ce rapport, je conclus à l'abrogation de l'article 10 du Code d'instruction criminelle. La Chambre pourra mettre la discussion de ce rapport à son ordre du jour.

M. MIRMAN. — Lavis du Gouvernement ?  
M. WALDECK-ROUSSEAU, président du Conseil. — Je ne m'oppose pas à l'urgence. Je estime que la discussion de la proposition de M. Mirman pourrait venir en même temps que celle du rapport de la commission, mais je fais mes réserves sur le fond. (Bruit.)

M. MIRMAN. — Vous engagez-vous à appuyer ma proposition ?  
Le Président du Conseil ne répond pas.

M. MIRMAN. — J'espère que le Président du Conseil donnera des instructions à ses préfets pour ne pas appliquer l'article 10 jusqu'à ce que la Chambre ait statué sur ma proposition. (Très bien à l'extrême-gauche.)

**L'urgence est déclarée. La discussion de la proposition de M. Mirman est jointe à celle de M. de Ramel.**

### Une interpellation de l'amiral Riouhier

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. l'amiral Riouhier une demande d'interpellation sur le projet de loi relatif à la répartition de 200,000 francs versés par le gouvernement japonais pour les sinistres de la caravane, suite par le Ministre de la Marine.

L'AMIRAL RIOUHIER. — Il est temps de voter cette question. Je me fais fort de confondre le Ministère de la marine. (Protestations à l'extrême-gauche ; très très bien à droite.)

Le PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre. L'amiral Riouhier, toujours très ardent, prend vivement à parti M. de Lanesse, au milieu du bruit. Il y a un moment, c'est M. Lanesse, qui se livre à une riposte verbale.

L'AMIRAL RIOUHIER poursuit, tandis que l'extrême-gauche couvre sa voix par un bruit persistant qu'elle fait en faisant claquer ses pupilles. En rejoignant sa place, l'amiral Riouhier tend le bras vers M. de Lanesse, et prononce des mots qu'on n'entend pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez le tort, trop souvent, de vous croire ici à l'abordage, amiral. (Bruit.)  
L'interpellation est inscrite à la suite.

mentale et la suspension du maire de Bourges. (Exclamations ironiques à droite et au centre.)

M. VAILLANT. — Je demande que la Chambre fixe à vendredi, au début de la séance, la discussion de cette interpellation ; il y a eu un acte illégal ; le Gouvernement ne peut ainsi violer la liberté communale.

Comme la droite interrompt l'orateur, M. le Président, s'adressant à elle : — L'orateur n'est pas là pour exprimer vos idées.

M. LAMIES. — Mais il a raison, à condition qu'il défende tout le monde.  
M. VAILLANT. — M. Vaillant a été frappé parce qu'il est l'adversaire de la politique ministérielle dans le Cher. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. LAMIES. — C'est bien fait ; vous autres bientôt le même sort que lui. (Bruit ; applaudissements à droite.)  
M. VAILLANT demande la discussion immédiate.

M. LE PRÉSIDENT ou CONSEIL. — Le Gouvernement sera aux ordres de l'interpellateur à la Chambre le dimanche, pour la séance de vendredi.

Plusieurs membres à droite et au centre. — Tout de suite !  
Voix diverses à gauche. — A la suite des autres interpellations.

La Chambre décide que l'interpellation de M. Vaillant sera inscrite à la suite des autres.

Le Président a enlevé le vote à mains levées avant que M. Vaillant ait eu le temps de déposer une demande de scrutin. L'extrême-gauche proteste.

### L'interpellation Berry

**La protection des femmes et des enfants au Transvaal**  
M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. G. Berry, une demande d'interpellation sur les moyens que le Gouvernement pourrait avoir d'accord avec les autres nations pour obtenir, de l'Angleterre, qu'elle ne laisse pas plus longtemps, dans les camps de concentration, les femmes, les enfants, les vieillards, et qu'elle les fasse transporter dans des territoires salubres et neutralisés. (Mouvements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis d'accord avec M. Berry, mais je demande à la Chambre de fixer la discussion de cette interpellation à la suite des autres. (Exclamations indignées à droite.)

L'extrême-gauche, par contre, ne bronche pas.  
M. BERRY. — Je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas le droit de parler ici d'une question qui intéresse le droit public, de l'Europe. (Applaudissements.) Je demande, on le sait, de la Chambre de fixer la discussion de cette interpellation à la suite des autres. (Exclamations indignées à droite.)

Cet appel du Reichstag, une Chambre française n'aurait pas le faire ! (Vifs applaudissements aux mêmes bancs.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis entendre ici un cri de pisser en faveur des femmes et des enfants assurés dans les camps de reconcentration. (Salve d'applaudissements à gauche.)

Le PRÉSIDENT cherche en vain à arrêter l'orateur.

**INCIDENT**  
M. BERRY. — Que fait-on de la conférence de La Haye ? M. Chamberlain conduit la guerre d'une façon barbare. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous invite à ne pas employer de telles expressions.  
M. LEVRAUD. — Mais, M. Berry, c'est la politique de Chamberlain que vos amis et vous pratiquent en France. (Exclamations à gauche.)

M. MILLIÈRES. — Je n'admets pas qu'on nous compare à Chamberlain ; c'est un lâche assassin. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs ; exclamations sur l'autre.)

Le PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre. Ne faites pas de tels propos. (Bruit.)

M. MILLIÈRES. — Qu'en ne faites donc pas une comparaison qui est pour nous une injure. (Applaudissements à gauche.)

M. BERRY insiste pour que son interpellation vienne après celle de M. Adamant, sur le conflit franco-turc.

**Crise à l'extrême-gauche.** — A la suite !  
Le scrutin est ouvert sur le renvoi à la suite.

A droite on vote contre le renvoi, tandis qu'à gauche et à l'extrême-gauche, les bulletins blancs et bleus se partagent.

Le Président annonce bientôt qu'il y a lieu à pointer. Le résultat en sera ultérieurement proclamé.

**L'interpellation Sembat**  
**L'INCIDENT FRANCO-TURC**  
M. SEMBAT. — Je demande la discussion immédiate de mon interpellation, sur les relations de la France avec la Turquie, qui avait été fixée au 15 novembre. (Ajourne-ment probable.)